

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023 et DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Afin de renforcer l'information des citoyens et des élus et de faciliter la compréhension du budget, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif (articles L 2313-1, L 3313-1, L 5211-36 et L 5722-1 du code général des collectivités territoriales). Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes sans distinction de population.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2022. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif. Ce compte administratif voté le **3 avril 2023** par le conseil municipal pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget primitif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 voté le **3 avril 2023** par le conseil municipal pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires financiers chaque fois que possible.

I) Généralités

a. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, redevances, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, les indemnités aux élus, les participations aux charges intercommunales.

b. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les recettes dites patrimoniales (FCTVA, taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réhabilitation ou à la construction d'un équipement public, pour les travaux de voirie ou d'accessibilité...)

II) compte administratif 2022 de la commune d'Orval:

Le tableau suivant récapitule les principales recettes et dépenses réalisées par la commune en 2022 :

Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
	Réalisé 2022		Réalisé 2022
Charges à caractère général	554 718,38	Excédent reporté	
Charges de personnel	908 506	Atténuations de charges	53 218,08
Atténuations de charges	20 857	opérations d'ordre	7 500,01
Virement à la section d'investissement		produits des services	62 784,18
Opérations d'ordre transfert entre section	57 500,99	Impôts et taxes	1 816 853,84
Autres charges de gestion courante	481 185,11	Dotations subventions et participations	400 396,41
Charges financières	50 092,82	Produits de gestion courante	60 267,12
Charges exceptionnelles	1 600,00	produits financiers	30,00
Dotations provisions	4 783,00	Produits exceptionnels	2 899,46
	2 079 243,55		2 403 949,10
Investissement			
DEPENSES		RECETTES	
	Réalisé 2022		Réalisé 2022
Déficit d'investissement	0,00	excédent d'investissement	0,00
Emprunts et dettes assimilées	84 131,90	Virement de la section fonctionnement	0,00
Immobilisations incorporelles OP	3 741,24	Opérations d'ordre transfert entre section	57 500,99
Subventions d'équipement versées	0,00	produits des cessions d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles	199 384,37	Dotations fonds divers	320 855,97
Immobilisations en cours frais études		Subventions d'investissement	13 486,00
opérations d'ordre de transfert	7 500,01		
	294 757,52		391 842,96

Résultat 2022 et proposition d'affectation

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Recettes 2022	2 403 949,10 €	Dépenses 2022	2 079 243,55 €
résultat exercice 2022	324 705,55 €		
excédent 2021 reporté	691 261,61 €	déficit 2021	0,00 €
résultat 2022 excédent	1 015 967,16 €		

INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Recettes 2022	391 842,96 €	Dépenses 2022	294 757,52 €
résultat exercice 2022	97 085,44 €		
excédent 2021	0,00 €	déficit 2021 reporté	153 158,52 €
résultat 2022 déficit			56 073,08 €

RESTES A REALISER 2022 à reporter sur 2023			
Recettes		Dépenses	
Recettes	2 176,00 €	Dépenses	103 470,00 €
résultat RAR		Déficit	101 294,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT	
résultat investissement	56 073,08 €
résultat RAR	101 294,00 €
Besoin de financement	157 367,08 €

Affectation du résultat :

1 015 967,16 €

858 600,08 € à l'article 002

157 367,08 € à l'article 1068

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20230403-BP2023-BF
Date de réception préfecture : 07/04/2023

L'excédent global de 2022 s'élève à 858 600 € 08 et est supérieur à celui de 2021 en raison de recettes imprévues consistant en la régularisation de CFE (cotisation foncière des entreprises) de 2018 à 2021 de plus de 90 000 €, et un remboursement de l'assurance du personnel (CIGAC) de plus de 50 000 €.

L'augmentation des frais d'électricité a été maîtrisée, entre autre par la fermeture en octobre 2022 du bâtiment préfabriqué accueillant le centre de loisirs et la garderie, très énergivore.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022 sont les suivantes :

- l'acquisition de matériel pour les services techniques (souffleurs, tondeuses, compresseur.): 19 901€
- l'acquisition d'un véhicule CITROEN BERLINGO : 12121 €
- l'achat d'un columbarium : 6048 €
- l'installation d'un parcours sportif pour enfants avec différents jeux extérieurs au parc de la Loge des Vignes pour 6308 €
- des travaux sur les bâtiments et équipements communaux : 42 432 € dont la réfection de la façade de la salle des actes
- des travaux de voirie (26 326 € pour le pourtour du centre socioculturel) et 45 600 € pour les rue du Val d'Or, des Pâquerettes, et des Coucous sur les restes à réaliser début 2023
- des logiciels pour l'école primaire et des tricycles pour la maternelle

BUDGET 2023

La fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le régime fiscal de la Communauté de Communes Cœur de France est la fiscalité professionnelle unique. La commune ne perçoit plus que les impôts dit « ménage ». Elle conserve la maîtrise du vote du taux des taxes des fonciers bâtis et non bâtis. La CDC perçoit les taxes CFE, CVAE, IFER, TASCOM et les compensations liées, et verse en retour une attribution de compensation à la commune, diminuée éventuellement du montant des charges transférées. Le montant définitif de l'attribution de compensation établi par la CLECT . (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et voté par la CDC est de de 622 051€ pour la commune d'Orval.

Compte tenu de la revalorisation forfaitaire de la valeur des bases locatives (+7,1%) du fait de la loi de finance et de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, le produit attendu de la fiscalité locale s'élève pour 2023 à 1 079 838€ (soit 1 125 666 € avec l'ajout de l'effet correcteur de 45 828 €) €. Les taux votés par le conseil municipal n'ont pas été modifiés depuis 2014. taux pour le foncier bâti : **43.06%** ; - taux pour le foncier non bâti: **53.78 %** ; - taux pour la taxe d'habitation (résidences secondaires): **23.52 %**

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2023

Capital à rembourser au 01/01/2023	1 345 906 €
Montant de l'annuité en capital pour 2023	86 690 €
Montant de l'annuité en intérêts pour 2023	47 050 €

Etat du personnel au 1^{er} janvier 2023

L'effectif de la mairie d'Orval comprend au 1^{er} janvier 2023 : 23 agents titulaires dont 1 stagiaire et 2 agents en contrat à durée déterminé.

Une convention de mutualisation avec le CCAS permet pour organiser au mieux les services, de mettre des agents à disposition entre les 2 entités.

Budget 2023

Le budget 2023 prend en compte la hausse des prix actuels en électricité, carburants, gaz, matières premières d'environ 15 %.

Les charges de personnel incluent le transfert de personnel, l'augmentation du point d'indice et des charges.

Les subventions versées aux différentes associations représentent un montant de : 38000€

La subvention versée au CCAS représente la somme de 130 000 €, l'avance exceptionnelle de trésorerie versée fin 2022 pour l'achat des mobiliers de la salle de restauration ayant été déduite.

Les principales dépenses d'investissement projetées pour 2023 sont entre autres.

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20230403-BP2023-BF
Date de réception préfecture : 07/04/2023

- l'achat de matériel et outillage pour les services techniques (renouvellement nécessaire)
- le remplacement de la chambre froide du restaurant scolaire (tombée en panne après plus de 10 ans de fonctionnement)
- l'extension du système de vidéo protection avec 13 caméras supplémentaires installées (qui n'a pu être réalisée en 2022, la subvention FIPD n'ayant pas été attribuée au titre de 2022)
- la réfection du lavoir ATRIUM (sous réserve de l'attribution d'une subvention DETR)°
- l'aménagement du square Jacqueline GUITTARD, une demande de subvention ayant été déposée auprès du Pays Berry St Amandois
- des travaux de réfection à l'école maternelle (réfection du toit, de peintures) et travaux de peintures à l'école primaire
- des plantations d'arbres et une sécurisation des abords au centre socioculturel
- des travaux de voirie rues des Acacias, Beau-Soleil, route de l'Ombrée, Rue du Reully
- des versements de fonds de concours à la CDC pour l'extension du réseau d'éclairage public route d'Orcenais (en candélabres solaires), pour des travaux de bouches d'engouffrement rue du Reully et route de Lignièrès, pour des travaux d'accès rue des Socques

Projet de construction du centre de loisirs : l'année 2023 sera consacrée aux études de maîtrise d'œuvre d'avant projet, aux études de sol, au dépôt des autorisations administratives et de demandes de subventions. L'opération de construction et d'investissement aura lieu fin 2024 ou 2025, compte tenu des délais d'instruction de la demande de permis de construire, des dossiers de demandes de subventions par les partenaires financiers, et du lancement du marché public de travaux. .

Le tableau suivant récapitule les principales recettes et dépenses prévues par la commune d'Orval pour 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
	DEPENSES			RECETTES				
	BP2022	Réalisé 2022	BP 2023	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023		
011 Charges à caractère général	699 870,92	554 718,38	792 101,45	002 Excédent reporté	691 261,61		858 600,08	
012 Charges de personnel	929 000	908 506	1 030 000,00	013 Atténuations de charges	0,00	53 218,08	0,00	
014 Atténuations de produits	28 000	20 857	28 000,00	042 opérations d'ordre	0,00	7 500,01	0,00	
023 Virement à la section d'investissement	597 134,09		833 000,00	70 produits des services	32 380,00	62 784,18	52 300,00	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	49 580,99	57 500,99	49 581,55	73 Impôts et taxes	1 729 720,00	1 816 853,84	1 810 473,00	
65 Autres charges de gestion courante	505 554,00	481 185,11	389 417,00	74 Dotations subventions et participations	376 638,39	400 396,41	398 726,92	
66 Charges financières	50 100,00	50 092,82	48 000,00	75 Produits de gestion courante	37 000,00	60 267,12	50 000,00	
67 Charges exceptionnelles	1 600,00	1 600,00	0,00	76 produits financiers	0,00	30,00	0,00	
68 provisions	6 160,00	4 783,00		77 Produits exceptionnels	0,00	2 899,46	0,00	
	2 867 000,00	2 079 243,55	3 170 100,00		2 867 000,00	2 403 949,10	3 170 100,00	
Résultat section de fonctionnement 2022	324 705,55							

SECTION D'INVESTISSEMENT								
	DEPENSES			RECETTES				
	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023		
001 Déficit d'investissement	153 158,52	0,00	56 073,08	001 excédent d'investissement	0,00	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilées	84 200,00	84 131,90	87 600,00	021 Virement de la section fonctionnement	597 134,09	0,00	833 000,00	
20 Immobilisations incorporelles	80 700,00	3 741,24	112 000,00	040 Opérations d'ordre transfert entre section	49 580,99	57 500,99	49 581,55	
204 Subventions d'équipement versées	11 500,00	0,00	51 970,00	24 produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	621 441,48	199 384,37	779 671,92	10 Dotations fonds divers	293 284,92	320 855,97	200 757,45	
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	13 Subventions d'investissement	11 000,00	13 486,00	4 276,00	
165 Caution			300,00					
041 opérations d'ordre de transfert	22 851,96	7 500,01	0,00					
	973 851,96	294 757,52	1 087 615,00		951 000,00	391 842,96	1 087 615,00	